



Communauté
de communes
**LACQ-
ORTHEZ**

**CONSEIL
D'**

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

ID : 064-200039204-20201214-CCCLCLO2020_297-DE

Réunion du 14 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 80
Nombre de votants : 78

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Jean-Luc NOURY, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Anita BEUSTE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Alice BENAVENTE (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Daniel PÉDEPRAT, Laurent CHERITI, Nadia GRAMMONTIN, Patrick WARRYN (pouvoir à M. Hervé LAFITTE), Albert LASSERRE-BISCONTE, Hélène BOURDEU, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART (pouvoir à Mme Corine CARRIAT), Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à M. Luis Miguel CONEJERO), Madeleine PICHAREAU (pouvoir à Mme Joëlle BAYLE-LASSERRE), Jean-Jacques LASCABES.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Bénédicte ALCETEGARAY et M. Lindsey DEARY.

RAPPORT N° 5 : PLAN LOCAL INSERTION EMPLOI (PLIE) OUEST BEARN : AVENANT N° 2 AU PROTOCOLE D'ACCORD 2015-2020 SIGNE AVEC L'ASSOCIATION TRANSITION

Rapporteur : Mme Maryse PAYBOU

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi est un dispositif d'accompagnement des demandeurs d'emploi. Fondé sur la base de diagnostic de territoires partagés, c'est un outil des politiques territoriales de l'emploi.

Créés à l'initiative des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, les PLIE poursuivent un objectif clairement identifié d'accès à l'emploi durable de personnes exclues du monde du travail. Pour cela, ils proposent un accompagnement individualisé et renforcé des publics. Cet accompagnement s'inscrit dans la durée et dans la prise en compte globale de la personne.

Depuis 1996, le district puis la communauté de communes de Lacq se sont engagés dans un Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) aux côtés de l'Etat et du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques auprès de l'association TRANSITION qui gère le PLIE du bassin de Lacq.

Les PLIE sont régis par des protocoles d'accord qui définissent leurs principales caractéristiques (territoire, missions etc.). Ces protocoles ont des durées d'environ 6 ans calquées sur les dates des programmes européens (Fonds Social Européen).

Par délibération en date du 1^{er} décembre 2014, le conseil communautaire avait reconduit le PLIE pour la période 2015-2020 et avait autorisé son Président à signer le protocole d'accord y afférent. Par délibération en date du 18 décembre 2017, le conseil avait ensuite autorisé son Président à signer un avenant n° 1 qui permettait l'adhésion de la communauté de communes Béarn des Gaves au protocole et permettait également d'élargir le périmètre géographique initialement convenu. Cette adhésion était par ailleurs assortie d'une contribution financière ad hoc.

Aujourd'hui, le programme d'orientation national pour le Fonds Social Européen (FSE) est en cours d'élaboration pour la période 2021-2027. La réglementation européenne pour cette nouvelle programmation du FSE n'est pas encore arrêtée et les crédits du FSE affectés aux différents états de l'Union ne sont pas définis. Compte tenu de ces inconnues, et pour éviter toute rupture dans l'activité du PLIE, il est proposé d'établir un avenant de prolongation pour la période transitoire de l'année 2021.

Les élus représentant la communauté de communes de Lacq-Orthez au sein du conseil d'administration de TRANSITION ne prennent pas part au vote

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'accepter** de prolonger d'un an le protocole d'accord 2015-2020 entre l'association TRANSITION qui porte le PLIE du bassin de Lacq et la communauté de communes de Lacq-Orthez, avenant annexé à la présente délibération,
- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n° 2 correspondant.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Patrice LAURENT

